

AB FRANCE
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 27 Avenue du Savoy
74400 CHAMONIX-MONT-BLANC
951 153 030 RCS ANNECY

EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 20 MARS 2025

Certifié conforme
La gérance
Monsieur Charles KRARUP

DocuSigned by:

A25C1EA584CD464...

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 20 mars,

La Société ADVENTURE BASE LIMITED, représentée par Monsieur Charles KRARUP en sa qualité de Director,

Propriétaire de la totalité des 1 000 parts sociales de 1 euro composant le capital social de la Société AB FRANCE SARL,

Associée Unique de ladite Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Modification de l'objet social et modification corrélative de l'article 2 des statuts, [...]
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associée Unique décide d'étendre l'objet social à l'activité de transport public routier de personnes et en conséquence, de modifier l'article 2 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

« ARTICLE 2 - OBJET

La Société a pour objet :

- Transport public routier de personnes ;

- Organisation et planification de voyages et séjours organisés vendus par des agences de voyage (transport, hébergement, restauration...) à l'exclusion de toutes activités d'agences de voyage ;
- Services de réservation de liés aux voyages (transports, hébergements, spectacles et événements sportifs) sans activités de distribution ni de vente de voyages ;
- Services d'assistance aux touristes (fourniture d'information, accueil) ;
- Location meublée avec ou sans prestations parahôtelières ; »

Le reste de l'article demeure inchangé.

[...]

QUATRIEME DECISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associée Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associée Unique

La société ADVENTURE BASE LIMITED

Représentée par Monsieur Charles KRARUP